

Notre compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 30 mars 2026

Pour faciliter la lecture :

Nos interventions sont en gras,

Les réponses de l'équipe municipale à nos questions et demandes sont surlignées en jaune.

Nos commentaires sont dans une typo différente.

SUJET PRINCIPAL : CREATION DES COMMISSIONS

Création et composition des commissions municipales permanentes

Il est proposé la création de 6 commissions municipales permanentes pour le mandat :

- La commission jeunesse, vie associative et animations locales, et sport
- La commission participation citoyenne, communication, cultures, vie économique et tourisme
- La commission vie quotidienne et action sociale
- La commission patrimoine, urbanisme, environnement et cadre de vie
- La commission finances
- La commission des affaires scolaires

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

D. Scaravetti informe que chaque commission peut inviter ponctuellement d'autres membres élus ou non élus. Il propose par ailleurs que chaque commission soit composée de 5 membres, 4 de la majorité et 1 de la minorité.

T. Roselle estime que le fait d'avoir un seul élu n'est pas représentatif, et que cela ne permet pas de faire un travail régulier. Il propose de passer de un à deux élus de la minorité quitte à augmenter d'une personne le groupe majoritaire.

La proposition est acceptée.

Composition des commissions

Commission jeunesse, vie associative et animations locales, et sport

- S. Capelli
- T. Roselle
- J. Waskar
- M. Bernard Barry
- A. Patée
- J. Juge
- C. Bruté de Rémur

Commission participation citoyenne, communication, cultures, vie économique et tourisme

- M. Bernard Barry
- J. Juge
- M. Vinson
- R. Mallo-Serres
- S. Capelli
- M. Martin
- Y. Rieusset

Commission vie quotidienne et action sociale

- Y. Rieusset
- J. Skebra
- M. Aunis
- I. Louis
- M. Martin
- A. Pattée
- I. Buin-Bourjalliat

Commission patrimoine, urbanisme, environnement et cadre de vie

- Y. Rieusset
- H. Le Gal
- J .E. Le Calvet
- M. Bernard Barry
- R. Mallo-Serres
- S. Capelli
- J. Juge
- T. Roselle

Commission finances

- S. Capelli
- C. Bruté de Rémur
- H. Le Gal
- Y. Rieusset
- J. Waskar

- T. Roselle
- I. Buin-Bourjalliat

Commission des affaires scolaires

- I. Louis
- A. Patté
- Y. Rieusset
- J. Skebra
- J.F. Coq
- I. Buin-Bourjalliat
- M. Martin

→ **Composition votée à l'unanimité.**

Composition de la commission d'appels d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public.

Vote à bulletin secret.

Le maire préside.

Titulaires : J.F. Coq, J.E. Le Calvé, I. Buin-Bourjalliat

Suppléants : H. Le Gal, M. Bernard Barry, T. Roselle

→ **Liste votée à l'unanimité.**

**Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration
du CCAS : Centre Communal d'Action Sociale**

Le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Il est proposé que le CCAS soit composé de 5 membres élus et de 5 membres extérieurs.

→ **Voté à l'unanimité.**

Désignation des membres du CCAS

Liste proposée : Y. Rieusset, J. Skebra, A. Patée, I. Louis, M. Martin.

→ **Vote à bulletin secret – Unanimité.**

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient d'instituer une nouvelle commission communale des impôts directs. La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Les commissaires étant désignés par la Direction Générale des Finances Publiques, il convient de proposer 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants, dont 2 noms de propriétaires extérieurs à la commune à cette commission communale des impôts.

D. Scaravetti demande à la minorité quels sont les membres proposés. T. Roselle énumère les noms.

La liste étant incomplète la délibération est ajournée.

Désignation des délégués au SDEEG

D. Scaravetti propose de nommer les personnes suivantes :

Un délégué dans le cadre des compétences transférées : J.E. Le Calvé

Deux délégués au sein de la Commission Locale d'Énergie : J.E. Le Calvé et H. Le Gal

→ Vote à l'unanimité.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable des Coteaux de Garonne

D Scaravetti propose les membres suivants :

Titulaires : J.E. Le Calvé/ J.F. Coq

Suppléants : D. Scaravetti, J. Juge

I. Buin-Bourjalliat demande à ce que J. Juge soit titulaire.

La proposition est refusée.

→ La délibération est approuvée malgré 3 votes contre et 1 abstention.

Désignation des correspondants au CNAS

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales et les responsables de leurs établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale.

Personne proposée : Y. Rieusset

Délégué agent : C. Moreau

→ **Vote à l'unanimité.**

Désignation d'un référent déontologue élu local

Depuis le 1er juin 2023 tout élu local peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de prendre une nouvelle délibération afin de désigner un référent déontologue. Dans notre département, M. **DEFORGES Nicolas** est le référent déontologue, présenté par les associations départementales des maires du réseau AMF.

Aussi, ce dernier a donné son accord pour exercer cette mission auprès de la collectivité

→ **Vote à l'unanimité.**

Désignation d'un représentant à l'EHPAD La fontaine d'Ursuline

Deux délégués au Conseil d'Administration : Y. Rieusset/J. Skebra

Un délégué au Conseil de Vie Sociale : Y. Rieusset

→ **Vote à l'unanimité.**

Désignation des délégués à Gironde Numérique

Titulaire : J.E. Le Calvé

Suppléant : D. Scaravetti

J. Juge s'abstient suite au refus de sa candidature

→ **Liste votée.**

Désignation des représentants élus au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes

D. Scaravetti propose S. Capelli et J.F. Coq.

Un premier vote a lieu et **les élus minoritaires votent contre cette désignation après avoir émis le souhait d'avoir un représentant.**

S. Capelli laisse sa place à T. Roselle.

→ **Vote à l'unanimité.**

Désignation d'un représentant élu au Conseil d'Administration de l'association « Maison Messidan »

Un élu représentant la collectivité, au sein du Conseil d'Administration de l'association « Maison Messidan » : M. Bernard Barry.

→ **Vote à l'unanimité.**

Désignation d'un représentant élu au Conseil d'Administration du Centre François Mauriac de Malagar

Un élu représentant la collectivité, au sein du Conseil d'Administration du Centre François Mauriac de Malagar : M. Bernard Barry.

→ **Vote à l'unanimité.**

Désignation d'un élu référent « Forêt /Bois »

Un élu référent « Forêt / Bois », au sein du Conseil d'Administration de l'association des communes forestières de Gironde : H. le Gal.

→ **Vote à l'unanimité.**

Désignation d'un correspondant défense

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Elu : J.E. le Calvé.

→ **Vote à l'unanimité.**

Droit à la formation des élus

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune (entre 2 % et 20 % du montant total des indemnités des élus) : soit pour la commune de Saint-Macaire entre 1 600€ et 16 040€.

Il est proposé la somme de 5 000€ qui sera à inscrire au budget. (6,2%)

→ **Vote à l'unanimité.**

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Lecture par D. Scaravetti des délégations qu'il propose de prendre.

T. Roselle intervient pour alerter sur les points 4 et 20. Le maire ayant déjà fait le choix de ne pas avoir d'adjoint aux finances, il estime qu'il serait dangereux de doubler le plafond de l'autorisation de signature des marchés (passage de 15 000 à 30 000€) et de laisser le maire seul décider de souscrire une ligne de trésorerie. T. Roselle précise que si ces 2 points ne sont pas modifiés, les élus d'opposition voteront contre.

D. Scaravetti accepte de baisser le plafond de la signature des marchés à 15 000€ et renonce à la délégation pour la souscription de lignes de trésorerie.

→ Vote à l'unanimité.

Indemnités de fonction des élus : Maire et adjoints

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération.

D. Scaravetti rappelle les plafonds et les montants proposés :

Maire : 55.7% montant proposé : 50%

Adjoints : 21.38% montant proposé : 18.5%

Elus délégués : 10%

Il précise qu'il a demandé aux adjoints d'endosser des responsabilités et d'assumer des astreintes.

T. Roselle demande que les montants bruts soient donnés et regrette que ces éléments n'aient pas été fournis dans la note de synthèse.

D. Scaravetti donne les montants :

Maire : 2055€

Adjoints : 760€

Elus délégués : 411€

→ Indemnités votées. Nous votons contre.

NB : Ces indemnités, représentant une enveloppe de 76 000 € par an, sont payées par la commune. Leur augmentation va à l'opposé de notre volonté de baisser l'enveloppe globale des indemnités, pour dégager des marges de manœuvre. C'est la raison de notre vote contre.

Avant de conclure D. Scaravetti informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 7 avril. Les ordres du jour seront annoncés à chaque conseil municipal. Il précise que les commissions sont ouvertes à tous.

T. Roselle informe qu'il accepte la vice présidence qui lui a été proposée. Il lui est répondu que le sujet serait abordé au prochain conseil municipal

La commission des finances se réunira le 8 avril à 18h.